

# Règlement européen sur la déforestation – mise en œuvre le 30 décembre 2025

## Qu'est-ce que l'EUDR ?

L'acronyme EUDR fait référence au règlement de l'UE sur la déforestation, ou règlement (UE) 2023/1115 sur les produits « sans déforestation ». Celui-ci contient des règles exigeantes mais essentielles pour mettre fin à la déforestation et à la dégradation des forêts dans le monde entier. L'EUDR sera mis en œuvre en deux phases :

- ▶ Phase 1 : 30 décembre 2025 - application obligatoire de la législation par les grandes et moyennes entreprises
- ▶ Phase 2 : 30 juin 2026 - application obligatoire de la législation par les petites et micro-entreprises



## L'EUDR s'appliquera à la commercialisation en Europe et à l'exportation depuis l'Europe des (produits fabriqués à partir des) matières premières suivantes :

- ▶ Bois
- ▶ Caoutchouc
- ▶ Bovins
- ▶ Soja
- ▶ Cacao
- ▶ Café
- ▶ Palmier à huile

## Contexte

L'objectif principal des nouvelles règles EUDR est de prévenir la déforestation et la dégradation des forêts. Le but étant de réduire, à l'échelle mondiale, la contribution de l'UE au changement climatique et à la perte de biodiversité.

Le règlement garantit également la protection des moyens de subsistance de millions de personnes, y compris les peuples indigènes et les communautés locales qui dépendent fortement des écosystèmes forestiers.

Les entreprises vont devoir démontrer que leurs produits respectent les droits de ces personnes.

Enfin, les consommateurs européens auront la garantie que les produits qu'ils achètent ne contribuent pas à la destruction ou à la dégradation des forêts, notamment des forêts tropicales irremplaçables.

## Que se passera-t-il le 30 décembre 2025 et le 30 juin 2026 ?

- ▶ Les opérateurs et les négociants doivent exécuter une procédure de diligence raisonnable et soumettre une déclaration de diligence raisonnable pour les produits concernés qu'ils souhaitent mettre sur le marché européen ou exporter en dehors de l'UE.
- ▶ La procédure de diligence raisonnable comporte trois phases :
  1. Collecter et conserver les informations relatives à la conformité des produits.
  2. Analyser le risque de non-conformité dans la chaîne d'approvisionnement sur la base des informations obtenues lors de la phase 1.
  3. Prendre des mesures pour réduire les risques.

- ▶ Des simplifications sont prévues pour certaines catégories d'opérateurs et de négociants et pour les marchandises provenant de pays à faible risque.

## Que se passe-t-il en cas de non-respect des règles ?

- ▶ Amendes.
- ▶ Confiscation des produits ou des revenus.
- ▶ Exclusion des procédures de passation de marchés et de financement public.
- ▶ Impact négatif sur l'image de marque de votre entreprise et sur votre stratégie ESG.
- ▶ Perte potentielle de clients susceptibles d'acheter des produits à vos concurrents.



## Classification européenne des risques des pays producteurs

La Commission européenne a classé les pays concernés en fonction du niveau de risque de déforestation et de dégradation des forêts dans la production de matières premières. Les pays se voient attribuer une note de risque élevé, standard ou faible.

# Ce que nous pouvons faire pour vous

## Analyse des risques EUDR

Cela permet à une entreprise de déterminer si elle est soumise à la réglementation EUDR de l'UE.

Nous organiserons un atelier d'une demi-journée dans votre entreprise afin de déterminer :

- ▶ Dans quelle mesure vos marchandises sont couvertes par l'EUDR.
- ▶ Quelles sont vos obligations en matière de déclaration en tant qu'opérateur ou négociant.
- ▶ Les données à collecter et à communiquer.

### Coût indicatif :

- 2 750,00 EUR (hors TVA, supplément administratif de 2,75 % et frais de voyage éventuels)

## Formation EUDR

Cela permet aux entreprises d'informer leur personnel sur la réglementation EUDR de l'UE.

Nous pouvons donner à votre personnel une formation pratique spécifique au secteur sur les sujets suivants :

- ▶ Ce qu'est le règlement EUDR et comment il fonctionne.
- ▶ Comment déterminer si les marchandises relèvent de l'EUDR.
- ▶ Les données de reporting requises pour votre secteur.
- ▶ Comment préparer et soumettre une déclaration de diligence raisonnable.

La formation peut être dispensée en ligne ou dans vos locaux, en fonction de vos besoins.

### Coût indicatif :

- 3 500,00 EUR (hors TVA, supplément administratif de 2,75 % et frais de voyage éventuels)

## Aide à la mise en conformité avec l'EUDR

BDO peut vous aider à remplir un certain nombre d'obligations liées à l'EUDR :

- ▶ Préparation d'un questionnaire en vue de recueillir les informations nécessaires conformément aux dispositions de l'article 9 de l'EUDR.
- ▶ Examen des questionnaires remplis par les fournisseurs.
- ▶ Aide à l'accès au système d'information de la Commission européenne et à la soumission des déclarations de diligence raisonnable.

### Coût indicatif :

- ▶ Prix sur demande, en fonction de ce qui suit :
  - le type et le nombre de marchandises concernées ;
  - le nombre de fournisseurs concernés ;
  - ...

Bien entendu, vous pouvez également nous contacter pour obtenir des conseils et une assistance ad hoc concernant l'EUDR. Cette assistance est généralement fournie sur la base du temps de travail effectif, aux taux horaires en vigueur.

## Pour plus d'informations, contactez-nous pour un entretien sans engagement



### KATRIEN KEGELS

Partner VAT & Customs

E-mail : [katrien.kegels@bdo.be](mailto:katrien.kegels@bdo.be)

Tel : +32 (0)3 230 58 40



### LEEN LEFEVERE

Partner Legal

E-mail : [leen.lefevere@bdo.be](mailto:leen.lefevere@bdo.be)

Tel : +32 (0)9 210 54 10

▶ Follow us    

▶ [www.bdo.be](http://www.bdo.be)